



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RECTIFICATIF HORAIRE

Bordeaux, le 2 septembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, LE CONSEIL GENERAL DE MAYOTTE ET LE VICE RECTORAT DE MAYOTTE

Rectorat

Chargée de communication

Contact :
Marion BOILEVIN

Téléphone
05.57.57.38.30

Télécopie
05.57.57.87.78

Courriel

chargcom@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Mardi 7 octobre 2008

à 10h30

**Salons de l'Hôtel de Poissac,
Cours d'Albret, Bordeaux**

William Marois, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine, Ahamed Attoumani Douchina, Président du Conseil Général de Mayotte,

signeront une convention tripartite de partenariat établie entre l'académie de Bordeaux, le Conseil Général de Mayotte et le Vice Rectorat de Mayotte afin d'améliorer l'accueil, l'installation, les conditions de vie des élèves et étudiants boursiers en provenance de Mayotte, le suivi et la réussite de leurs études.

Tous les ans, le Conseil Général de Mayotte permet à des jeunes mahorais de poursuivre leurs études en métropole en leur apportant une aide financière (172 lycéens et étudiants à la rentrée 2008). Cependant, au-delà de l'aspect financier, diverses difficultés (adaptation, logement, scolarité) peuvent conduire un certain nombre d'entre eux à interrompre prématurément leur parcours de formation et de qualification en métropole.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un accord de partenariat, un poste de *médiateur académique* financé par le Conseil Général de Mayotte a été implanté au rectorat de Bordeaux depuis le 1^{er} septembre 2008. Il est confié à : *Madame Emmanuelle CHARRIER – SAIO - 31 avenue Carnot - 33200 BORDEAUX - Tél : 05 56 17 33 33- Fax : 05 56 17 33 30*

Elle a pour mission, en lien avec les établissements et les services académiques, de placer ces jeunes dans les meilleures conditions d'épanouissement et de réussite personnelle (suivi de scolarité, aide pour les actes de la vie courante dans les domaines du logement, de la santé, des loisirs...). Elle assure également l'interface entre les services du Conseil Général de Mayotte et les jeunes pour faciliter la gestion des dossiers individuels.